FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

RÉUNION DE BUREAU
DU 23 JANVIER 2025

Membres présents :	MM.	ESNAULT Jean-Claude	Président
		LAMBERT Philippe	Secrétaire Général
		TESSIER Francis	Trésorier Général, Vice-Président délégué
		ALBERT Michel	Vice-président, Président de la Vendée
		DANIEL Alain	Vice-président, Président de la Loire-Atlantique
		DOUET Christian	Vice-Président, Président de la Mayenne (visio)
		PONIER Lilian	Vice-président, Président du Maine-et-Loire
		VALOGNES Didier	Vice-président, Président de la Sarthe (visio)
Invités :	MM.	DUPLOYER Benoit	Manager Technique Territorial
		VERGEREAU Romain	Responsable des services

La séance est ouverte à 18 h 00.

I ACCUEIL DES PERSONNES PRÉSENTES

Le Président commence par souhaiter la bienvenue aux participants à cette première réunion de Bureau du mandat 2025-2028. Il en profite également pour adresser ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Parmi les nouveaux membres du Bureau par rapport au mandat précédent, MM. Lilian PONIER et Didier VALOGNES ont été désignés aux postes de vice-présidents du Comité Régional des Pays de la Loire.

II INFORMATIONS GÉNÉRALES

Assemblée Générale Régionale

Le Président remercie le club de Brette Sportif pour la bonne tenue de l'Assemblée Générale Régionale qui s'est déroulée à la salle du Foyer Loisirs à Parigné-L'Évêque, le 30 novembre dernier.

Il annonce que 72 clubs ont effectué le déplacement à Parigné-L'Évêque (72) sur les 172 clubs affiliés. Pour rappel en 2023, 81 clubs avaient été recensés lors de l'émargement à La Roche-sur-Yon (85).

Il tient à féliciter M. Philippe LAMBERT pour le bon déroulement des opérations de votes.

Assemblée Générale Fédérale

Le Président félicite M. Michel CALLOT pour son élection à un troisième mandat en tant que Président de la Fédération Française de Cyclisme. Il présente également la composition du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral, en soulignant que M. LAMBERT et lui-même ont été élus en tant que membres du Conseil Fédéral.

Il informe par ailleurs qu'une réunion du Conseil Fédéral se déroulera les 24 et 25 janvier prochains au siège de la Fédération Française de Cyclisme.

Il annonce avoir reçu ce jour l'information concernant la date de l'Assemblée Générale Fédérale 2025, qui se tiendra le samedi 22 mars 2025 en distanciel. Il indique que des appels à candidatures seront prochainement disponibles pour les postes restés vacants lors de la précédente Assemblée Générale Fédérale.

M. Michel ALBERT informe avoir échangé par mail avec M. CALLOT, lequel lui a indiqué que la composition des commissions nationales serait officialisée vers la mi-février.

↳ Embauche d'un logisticien en Cyclisme

M. VERGEREAU informe qu'à la suite de la publication de l'offre d'emploi sur le site internet du Comité Régional et les réseaux sociaux, cinq candidatures ont été reçues pour le poste de logisticien en cyclisme à mi-temps. Parmi celles-ci, trois ont été retenues après une présélection effectuée.

Les entretiens ont eu lieu au cours des semaines 3 et 4, en présence de M. VERGEREAU et M. DUPLOYER. Un second rendez-vous a été organisé avec le candidat sélectionné et les élus (Président et Trésorier) afin de valider le choix définitif.

En concertation avec le cabinet social, il précise que le type de contrat retenu est un contrat à temps partiel avec modulation. Ce dispositif permet de répartir le temps de travail sur une période donnée, équilibrant ainsi les périodes de fortes et faibles activités pour le salarié. La rémunération sera lissée sur l'année, indépendamment du nombre d'heures réellement effectuées chaque mois. La prise de poste est prévue pour le 1er mars prochain, avec une période d'essai d'un mois.

Le Président annonce qu'une promesse d'embauche a été transmise au candidat qui disposera jusqu'au 7 février pour accepter l'offre.

↳ Développement des écoles de vélo BMX

Le Président informe qu'un courrier a été adressé, en concertation avec M. Anthony JOUBERT, à la Commission Nationale BMX. Ce courrier exprime la volonté de développer les épreuves de BMX en École de vélo BMX. Toutefois, il est souligné qu'actuellement la réglementation fédérale impose la présence obligatoire d'une association de secouristes pour toutes les épreuves de compétition. Ce point de règlement engendre une augmentation importante des frais d'organisation.

M. Alain DANIEL souligne qu'il sera nécessaire d'encadrer le tarif d'engagement des jeunes pilotes par une décision régionale.

M. DUPLOYER explique que ces rencontres École de Vélo BMX permettraient aux familles de limiter les longs déplacements tout en offrant à leurs enfants l'opportunité de découvrir des compétitions départementales, avec un niveau adapté. L'objectif est de développer les épreuves départementales tout en maintenant le nombre d'épreuves régionales organisées.

III <u>INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL</u>

M. DUPLOYER commence son intervention en indiquant que la Direction Technique Nationale est en cours de réorganisation afin de se préparer aux prochains Championnats du Monde 2027. Cette restructuration prévoit la mise en place de filières spécifiques, notamment avec l'endurance, le sprint, le BMX, l'acrobatique et l'Offroad (Cyclo-Cross/VTT).

Il félicite les athlètes ayant brillé lors des Championnats de France de Cyclo-Cross à Pontchâteau et se réjouit d'une très belle saison sportive 2024 sur l'ensemble des disciplines, marquée par des titres nationaux, européens et mondiaux.

Par ailleurs, il informe que les athlètes ayant décroché un titre national, européen ou mondial ont été mis à l'honneur lors des Championnats de France de Cyclo-Cross de Pontchâteau, le samedi 11 janvier dernier.

Étaient concernés : Alan MAREAU, Lucas MENANTEAU, Tilio PICHON, Alexis PIEZANOWSKY, Sarah POPE. Tilio PICHON étant retenu en stage avec l'équipe de France, sa récompense lui a été remise par le Président du Comité Régional lors d'une soirée organisée par son club, l'ESC Champagné (72).

M. ALBERT regrette que certains athlètes n'aient pas porté leur maillot lors de la remise des récompenses (2/4). Il explique qu'il semble évident de venir avec son maillot de champion.

M. VERGEREAU informe que des invitations spécifiques ont été mises en place mais cette précision a été oubliée sur le carton d'invitation.

M. DUPLOYER informe également que la Structure d'Entrainement et de Formation VTT vient d'obtenir la labellisation par la F.F.C. De plus, il indique que la Convention d'Insertion Professionnelle (C.I.P) a été reconduite pour une année supplémentaire. Cette convention offre un soutien financier à la structure tout en permettant au salarié de conserver son statut de Haut Niveau, avec une rémunération à 100 % et un temps de présence fixé à 50 %.

Il précise également avoir reçu un projet sportif écrit de la Commission Régionale de VTT, permettant de définir une orientation claire sur les ambitions envisagées dans les prochaines années.

Il aborde ensuite les appels d'offres sur la mobilité (S.R.A.V) et indique que, malheureusement, le dossier porté par le CD 72 n'a pas été retenu par la ville du Mans.

M. Didier VALOGNES en profite pour saluer l'excellent travail de Mme Amélie LIBEAU dans la réponse à l'appel d'offres. Le CD Sarthe a obtenu la meilleure note en termes de qualité du dossier et d'encadrement. Toutefois, c'est sur l'aspect financier que le projet a été pénalisé. L'ambiguïté réside dans le fait que le montant avait été prédéfini par la ville du Mans (240 000 € sur quatre ans). L'USEP, finalement retenue, a présenté une offre financière inférieure au budget établi, ce qui a conduit à son attribution.

M. DUPLOYER annonce également le lancement de deux nouveaux appels d'offres, l'un pour la ville de Nantes (44) avec un budget de 550 000 € et l'autre pour Clisson (44). Le Comité Régional prévoit de répondre à ces deux appels d'offres.

M. DUPLOYER informe qu'il s'est rendu, accompagné du Président et de M. VERGEREAU, à une réunion organisée par le Conseil Régional avec le mouvement sportif afin de présenter les coupes budgétaires dans le domaine du sport. Aucun retour en arrière n'est envisagé concernant les subventions publiques allouées au sport. Il souligne donc la nécessité de s'adapter et de réfléchir à de nouvelles sources de financement pour les organisateurs, comités et ligues.

M. TESSIER souhaite savoir à quel moment le Comité Régional devra entamer l'élaboration de son projet associatif pour la nouvelle olympiade.

M. DUPLOYER rappelle que le bilan de la dernière olympiade a été présenté lors du dernier Comité Directeur mais qu'il est désormais nécessaire d'attendre la publication du Projet Sportif Fédéral qui n'est pas encore connu.

IV CALENDRIER RÉGIONAL BMX / ROUTE / PISTE /VTT 2025

M. VERGEREAU indique que l'ensemble des calendriers ont été publiés sur le site du Comité Régional, à l'exception de celui des Écoles de vélo. https://paysdelaloirecyclisme.fr/calendrier-officiel/.

Il commente ensuite le document sur le calendrier 2025 des disciplines BMX, Route, Piste et VTT (cf. annexe). Il précise avoir souhaité faire évoluer cette analyse en intégrant l'ensemble des disciplines, contrairement aux versions précédentes qui se concentraient uniquement sur la Route.
Il explique qu'à l'avenir ce document devrait également inclure les épreuves Route École de Vélo ainsi que les compétitions U15 et U17.

On observe que le nombre d'épreuves réservées aux catégories Route Elite et Open s'élève à 191 alors qu'en 2024 on comptait 198 épreuves, soit une baisse de 7 unités.

Du côté des épreuves Route Access, on constate 136 épreuves contre 140 en 2024, soit une diminution de 4 unités.

Concernant les épreuves BMX, on constate 16 épreuves contre 20 en 2024, soit une diminution de 4 unités.

Concernant les épreuves VTT (Rando et Compétitions), on constate 27 épreuves contre 32 en 2024, soit une diminution de 5 unités.

Concernant les épreuves Piste, on constate 20 épreuves contre 18 en 2024, soit une augmentation de 2 unités.

M. VERGEREAU aborde ensuite les demandes de rétrogradations en Route pour la saison 2025. Après un échange de quelques minutes avec les membres du Bureau, ces derniers arrêtent les dates suivantes :

Deux périodes :de la date fédérale du renouvellement des licences au 31 décembre et du 1er au 31 mai de chaque année.

V ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET ÉPREUVES OFFICIELLES 2025

M. VERGEREAU commente le tableau relatif aux Championnats Régionaux 2025 (cf. annexe).

M. Christian DOUET indique que, pour le Championnat Régional de Contre-la-Montre Individuel, le club de Laval n'a pas encore déterminé le lieu de l'organisation.

M. VERGEREAU précise que, conformément à la proposition de la Commission Régionale Gravel, les membres du Bureau ont approuvé l'attribution du Championnat Gravel 2025 au Vélo Club Verrois. Celui-ci se tiendra le 7 juin 2025 sur le territoire de la commune de Baugé (49).

Il indique aussi que la première édition du Championnat Régional e-Cycling se déroulera le mercredi 29 janvier à 19 h 30 en distanciel. A ce jour, il informe que 45 coureurs se sont inscrits en sachant que la clôture des engagements est fixée au lundi 27 janvier.

M. LAMBERT indique que Madame Alison RASSET sera en charge de la gestion des classements pour cette épreuve officielle.

M. TESSIER souhaite savoir si le circuit du Championnat Régional de l'Avenir a été validé par les membres de l'ETR, conformément aux retours formulés lors du dernier Championnat de France afin de garantir un parcours sélectif en vue de la sélection régionale.

M. DOUET propose que M. Lilian JEGOU se rende sur le circuit du Ham (53) lors d'un prochain stage du Comité de la Mayenne en février prochain, dans le cadre des rencontres avec la catégorie U19.

VI VALIDATION DU CALENDRIER « TURN-OVER » DES ÉPREUVES OFFICIELLES RÉGIONALES JUSQU'EN 2030

M. VERGEREAU présente le calendrier des épreuves officielles jusqu'en 2030, selon la règle de l'alternance des départements telle qu'appliquée jusqu'à ce jour. Chaque département se verra confier chaque année une épreuve officielle route majeure.

CALENDRIER DES EPREUVES OFFICIELLES RÉGIONALES JUSQU'EN 2030

Epreuves	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Championnats Régionaux Route						
. Elite et Open 1	85	44	49	72	53	85
. Open 2 et Open 3	44	85	53	49	72	44
. U19 – U17 – U15	53	72	85	44	49	53
. Femmes	72	49	44	53	85	72
. Access	49	53	72	85	44	49
. Gravel	49					
Championnats Régionaux de Cyclo-Cross	85	72	49	44	53	85
Finale de la Coupe Régionale de Cyclo-Cross	53	85	72	49	44	53
Championnats Régionaux VTT Cross-Country*	44	53	85	72	49	44
Finale de la Coupe Régionale VTT Cross-Country*	72	85	49	53	44	72
Finale du Trophée Régional des Jeunes Vététistes*	85	72	49	44	53	85
Trophée Régional des Jeunes Cyclistes	49	53	85	44	72	49
Championnat Régional BMX	49	85	72	53	44	49

* Validé avec la Commission Régionale VTT le 18/11/22

M. DUPLOYER propose que, pour 2026, le Championnat Régional puisse se dérouler à Chantonnay (85), sur le circuit du Championnat de France de l'Avenir. Cela nécessiterait toutefois d'ajuster le système de rotation des lieux d'organisation.

M. ALBERT souligne qu'il serait nécessaire que le VC Chantonnaisien intègre cet événement dans son budget dédié au Championnat de France. Il s'engage à en informer les dirigeants du club. Il indique que si cette proposition est retenue, il faudra envisager d'intégrer les femmes TC au Championnat Régional de l'Avenir.

M. DUPLOYER suggère d'organiser l'événement sur deux jours. M. VALOGNES précise qu'en Normandie, ce format est déjà en place, offrant une véritable fête pour les jeunes cyclistes.

M. VERGEREAU propose aux membres du Bureau d'inclure le Championnat Régional Gravel dans la règle de rotation. Après des échanges entre les membres du Bureau, il est décidé de poursuivre les appels à candidatures pour le Championnat Régional Gravel et de l'intégrer au turn-over à partir de 2030.

VII QUOTAS DÉPARTEMENTAUX POUR LES ÉPREUVES OFFICIELLES RÉGIONALES ROUTE 2025

M. VERGEREAU précise que les quotas ont été attribués sur les mêmes bases que les années passées, soit :

- 50 % du quota équitable entre les 5 départements
- 50 % au prorata des licenciés enregistrés au 30 septembre 2024 dans les catégories concernées

Départements	Open 2	Open 3	U19	U17	U15
44	27	25	27	23	20
49	20	20	22	21	22
53	15	18	20	17	18
72	17	16	18	16	17
85	21	21	23	23	23
Total	**100**	**100**	**110**	**100**	**100**

M. VERGEREAU rappelle que tous les coureurs Elite et Open 1 sont qualifiés d'office pour le Championnat Régional de leur catégorie, d'où l'absence de quotas pour cette catégorie.

Il précise également que pour le Championnat Régional Open 2 et Open 3, un quota de 100 coureurs est fixé, tout en permettant aux non sélectionnés de s'engager dans la limite de 200 participants.

Il rappelle que concernant les coureurs U19 ayant obtenu une licence Access, ils seront autorisés à participer aux Championnats Départementaux et au Championnat Régional **U19**, idem concernant les Championnats Départementaux et Régionaux Access.

Lors du Comité Directeur du 30 mars 2024, la proposition suivante a été validée, à savoir, de maintenir les quotas départementaux et de laisser la possibilité aux autres coureurs non sélectionnés de s'engager dans la limite de **120 coureurs pour les catégories U15 et U17.** Pour les U19, le quota de 110 coureurs sélectionnés est maintenu, tout en laissant la possibilité aux autres coureurs non sélectionnés d'y participer dans la limite **de 200 coureurs**.

VIII VALIDATION DE LA RÉPARTITION DU BUDGET DES ACTIVITÉS SPORTIVES 2025

Le Président rappelle que l'enveloppe du budget des Activités Sportives 2024-2025 a été validée le 30 novembre dernier par les délégués des clubs présents à l'Assemblée Générale Régionale de Parigné-L'Évêque (72).

M. TESSIER précise que l'enveloppe globale s'élève à 153 900 € et commente les différents montants affectés à chacune des disciplines en comparant la somme attribuée l'année passée :

- Route :	42 000 €	(- 3 000 €)
- Piste :	11 400 €	(- 4 600 €)
- Cyclo-Cross :	12 100 €	(- 900 €)
- VTT :	8 000 €	(- 4 000 €)
- BMX :	9 000 €	(- 3 000 €)
- Haut-Niveau	37 700 €	(- 500 €)
- Fonctionnement technique :	8 000 €	(- 4 000 €)
- Activités Jeunes :	9 500 €	(+ 800 €)
- Développements divers :	20 050 €	(+ 5 300 €)
- Professionnalisation :	- 3 850 €	(- 900 €)

Concernant l'enveloppe allouée à la Commission Régionale Piste, qui s'élève à 11 400 € hors budget des Championnats de France Piste, il est précisé qu'une provision de 7 500 € a été réservée pour les Championnats de France Piste de l'Avenir, prévus à Loudéac en octobre 2024. Ces dépenses seront comptabilisées sur l'exercice 2024/2025.

Étant donné que le prochain Championnat de France Piste se déroulera en octobre 2025, donc sur l'exercice comptable suivant (2025/2026), M. TESSIER suggère de prévoir, comme pour le budget Cyclo-Cross, une enveloppe dédiée à cet événement. Cette décision sera prise lors de la réunion de Bureau du mois de mai 2025.

Concernant le budget de la Commission Cyclo-Cross, il ne devrait pas être entièrement consommé. Par conséquent, il est ajusté à 12 100 €.

M. DUPLOYER précise que le budget alloué à chaque commission a été réduit par rapport à l'année précédente.

Concernant l'activité Jeunes, deux sessions de formation pilotées par le Comité Régional seront mises en place à destination des BPJEPS Activités Pour Tous. Les coûts liés à l'intervention des formateurs (éducateurs de clubs ou Comités Départementaux) s'élèvent à 7 200 €, financés par une subvention de Génération Vélo à hauteur de 8 400 €.

M. ALBERT déplore que ces formations soient ouvertes à des éducateurs extérieurs au cyclisme, ce qui permet à d'autres disciplines d'encadrer le SRAV et de prendre la place de salariés issus du cyclisme. Il rappelle que, dans le cyclisme, les budgets pour embaucher un salarié sont très limités. Le SRAV représente ainsi une opportunité de financer un éducateur, qui pourrait non seulement déployer le SRAV mais également encadrer les jeunes licenciés les mercredis et samedis. Il s'interroge sur la pertinence de former des stagiaires BPJEPS intervenant dans d'autres disciplines.

M. DUPLOYER indique qu'il abordera ce sujet avec Mme Amélie LIBEAU et souligne que cela soulève une réflexion plus approfondie sur le fond.

M. VERGEREAU rappelle que cette orientation découle d'une directive fédérale et du Ministère des Sports.

M. VALOGNES explique, à titre d'exemple, que sur la ville du Mans, l'USEP recrute des étudiants en Licence STAPS pour déployer le SRAV. Ces derniers suivent une formation de quatre jours « Génération Vélo » afin d'être habilités à dispenser le programme. Il souligne que cette situation est vraiment dommageable car ces personnes ne possèdent pas l'expertise ni le savoir-faire d'un éducateur diplômé en cyclisme

M. DUPLOYER revient sur l'organisation du Championnat de France de l'Avenir, qui se déroulera à La Tour-du-Pin (38). L'année dernière, pour des raisons financières et sans héberger les athlètes, le dispositif suivant avait été mis en place : soit une mise à disposition de salariés des Comités Départementaux, intégrant une refacturation à 50%, soit, pour les Comités Départementaux ne disposant pas de salariés, une participation forfaitaire de 500 €.

Il interroge les Présidents de Comités Départementaux sur leur souhait de reconduire ce dispositif pour 2025, sachant que cette année, le choix a été fait d'héberger les catégories U17G et U15/U17F.

Chaque Président de Comité Départemental a exprimé son point de vue, avec des avis divergents, et tous ont manifesté leur intention d'aborder le sujet lors d'une réunion de leur Comité Départemental avant de revenir vers M. DUPLOYER.

M. TESSIER indique qu'il souhaite présenter le budget des Activités Sportives sous une nouvelle forme, en dissociant les activités lucratives du Comité Régional (formations fédérales, SRAV et Séjours Jeunes) du reste des actions sportives.

Les membres du Bureau valident à l'unanimité cette proposition de répartition correspondant au budget des Activités Sportives 2024/2025.

IX EXAMEN DE LA LISTE DES CLUBS NON RÉAFFILIÉS AU 20 JANVIER 2025

M. VERGEREAU présente la liste des clubs non affiliés arrêtée au 20 janvier 2025 sachant que, pour certains, la situation est encore susceptible d'évoluer, à savoir :

Loire-Atlantique

- Unity 4 Ride (en cours de réaffiliation)

Maine-et-Loire

- VC Maulévrier (ne se réaffiliera pas)
- Vélo Club Murs Aubance (ne se réaffiliera pas)
- Olympique Baugeois Cyclisme (en cours de réaffiliation)
- Ride on Bike (en cours de réaffiliation)

Sarthe

- UC Écommoy (ne se réaffiliera pas)
- CC Suzérain (ne se réaffiliera pas)

Vendée

- Cyclo Fougeréen (en cours de réaffiliation)
- Vendée Sport Langonnais (ne se réaffiliera pas)

X EXAMEN DE LA LISTE DES CLUBS NOUVELLEMENT AFFILIÉS AU 20 JANVIER 2025

M. VERGEREAU présente la liste des clubs nouvellement affiliés, arrêtée au 20 janvier 2025 :

Loire-Atlantique

- FMT Team Sport

Maine-et-Loire

- Comité d'Organisation à Travers Ombrée d'Anjou

Mayenne

- Club Neutre du Comité Départemental de Cyclisme de la Mayenne

Vendée

- Mogette Cycling
- Fontenay VTT
- Fontenay Riders

M. DOUET informe qu'un nouveau club devrait s'affilier pour la saison 2025, en partenariat avec le magasin Mondo-Vélo à Laval (53).

XI EXAMEN DE LA LISTE DES ATHLÈTES ABSENTS LORS DE L'AG RÉGIONALE DU 30 NOVEMBRE 2024

M. VERGEREAU rappelle les dispositions arrêtées par le Comité Directeur lors de la réunion du 12 décembre 2015, à savoir : « *Tout coureur absent de l'Assemblée Générale verra ses primes amputées de 50% de leur valeur, sauf cas de force majeure dûment reconnu. Les sommes non attribuées seront versées à la Caisse de Solidarité des coureurs.* ».

Il rappelle également que, lors de la réunion du 17 décembre 2016, les membres du Comité Directeur ont confié aux membres du Bureau le soin de valider - ou non - le cas de force majeure.

Il précise que chaque athlète récompensé reçoit un courrier personnalisé, adressé par e-mail avec copie au club d'appartenance, dans lequel il est précisé, en gras : « *Une récompense financière vous sera également remise sous condition d'être effectivement présent à cette assemblée générale.* ».

Il commente, ensuite, le tableau sur lequel figurent les athlètes concernés. Après avoir pris connaissance des raisons qui ont entraîné leur absence, les membres du Bureau décident que les athlètes conserveront l'intégralité de leur prix.

M. TESSIER constate le faible intérêt des athlètes à venir chercher leur récompense lors d'une Assemblée Générale administrative. Il propose donc de réfléchir à l'organisation d'une soirée de remise des récompenses, en présence de partenaires privés et du public.

M. DUPLOYER suggère d'inviter une personnalité du cyclisme afin de motiver les athlètes et leurs familles à se déplacer pour l'événement.

Après un échange entre les membres du Bureau sur les différentes formules mises en place dans les Comités Départementaux, il est convenu d'approfondir cette réflexion et d'aborder à nouveau le sujet lors d'une prochaine réunion de Bureau. Toutefois, cela devra être étudié sous l'aspect budgétaire.

XII EXAMEN DE LA LISTE DES CLUBS NON REPRÉSENTÉS A L'AG RÉGIONALE DU 30 NOVEMBRE 2024

M. VERGEREAU présente la liste des clubs représentés à l'Assemblée Générale Régionale organisée le 30 novembre à Parigné-L'Évêque (72), à savoir :

- Loire-Atlantique	17 clubs	(62 voix)
- Maine-et-Loire	15 clubs	(39 voix)
- Mayenne	11 clubs	(29 voix)
- Sarthe	20 clubs	(41 voix)
- Vendée	9 clubs	(23 voix)

Soit un total de 72 clubs représentant 194 voix.

M. VERGEREAU rappelle que les pénalités s'appliquent comme suit : de 1 à 2 voix, pénalité de 40 €, 3 voix et au-delà, pénalité de 80 €.

Après avoir étudié les éléments portés à leur connaissance, les membres du Bureau décident d'appliquer les pénalités prévues à l'ensemble des clubs absents, à l'exception des 26 clubs excusés suivants :

- AC Brévinois,
- EC Bouguenaisien
- Guidon Machecoulais (50%),
- UCP Rezéenne,
- Loire et Sillon Cyclisme,
- VC Pornichet (50%),
- Beaupréau VS,
- St Léger Cyclisme (50%),
- UC Cholet 49,
- Team Chalonnes Cyclisme,
- Cholet Granfondo,
- Cholet Evènements
- Doué Anjou Cyclisme,
- CC Landivysien,
- POCC Boucle de la Mayenne (50%),
- Vélo Club Prézien,
- CC Conneréen,
- AS Valéo (50%),
- VC Chantonnaisien (50%),
- La Roche sur Yon Vendée Cyclisme,
- Les Cyclos Palludéens,
- CC Montois,
- CO du Circuit des Plages Vendéennes (50%),
- VC Saint Gilles Croix de Vie (50%),
- VS Dompierrois (50%),
- Vendée U Pays de la Loire,

XIII LISTE DES DIVISIONS NATIONALES ET DES TEAMS VTT EN 2025

Les structures labellisées pour 2025 sont les suivantes :

- 2 N 1 Route	Mayenne V and B Monbana, Vendée U Pays de la Loire
- 2 N 2 Route	Union Cycliste Cholet 49, Team LMP
- 2 N 3 Route	Team Elite Orga -US St Herblain, Sablé Sarthe Cyclisme Pays de la Loire
- 2 N1 Femmes	Team ELLES- Groupama Pays de la Loire, Ladynamips RVC
- 1 N2 Femmes	Ladies Vendée Piveteau Bois
- 1 DN1 BMX	Nantes BMX Pays de la Loire

Par ailleurs, on recense sept teams VTT :

- 1 DN 1 VTT	Team Laval Cyclisme 53
- 1 DN 2 VTT	Team RVC VTT
- 5 DN 3 VTT	Team VTT Loire Atlantique (nouvelle structure), Durtal Vélo Sport, Le Mans Sarthe Vélo, AMT 72 Sarthe-Gasseau VTT, Team Chauché VTT,

XIV POINT SUR LES LICENCES AU 23/01/2025

M. LAMBERT commente le tableau sur le suivi des licences au 23 janvier 2025. Au 30 janvier 2024, le nombre total des licences valides s'établissait à 7 714 unités contre 7 652 au 23 janvier 2025, soit une baisse de 62 unités.

Le détail, par département et par discipline, est le suivant :

Département	Licences au 23/01/2025	Licences au 30/01/2024	Ecarts	Pour mémoire au 30/09/24
Loire-Atlantique	2628	2614	+ 14	2 983
Maine-et-Loire	1369	1455	- 86	1 772
Mayenne	979	950	+ 29	1 209
Sarthe	856	897	- 41	1 138
Vendée	1 820	1 798	+ 22	2 055
TOTAUX	**7 652**	**7 714**	**- 62**	**9 157**

Par option, nous obtenons :

Discipline	Licences au 23/01/2025	Licence au 30/01/2024	Écarts	Pour mémoire au 30/09/24
Cyclisme traditionnel	4 893	4 975	-82	6 111
VTT	1 066	1 182	-116	1 340
BMX Race	1 650	1 503	147	1 623
Free-Style	6	17	-11	27
Vélo couché	1	1	0	1
Cyclisme en salle	5	3	2	8
Pump Track	2	2	0	2
VAE	3	2	1	4
E-cycling	1	3	-2	4
Gravel	25	26	-1	37
TOTAUX	**7 652**	**7 714**	**-62**	**9 157**

XV REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES LORS DES ÉPREUVES OFFICIELLES 2025

Comme ce fut le cas l'an dernier, M. VERGEREAU propose d'établir, dès à présent, la liste des membres du Bureau représentant le Comité Régional lors des épreuves officielles 2025 (voir tableau en annexe).

Le but est de s'assurer qu'au moins un membre du Bureau soit effectivement présent pour représenter le Comité Régional lors des cérémonies protocolaires.

Bien entendu, rien n'empêche les membres du Bureau qui n'ont pas été désignés en tant que représentants officiels du Comité Régional d'assister aux épreuves correspondantes.

XVI COMPOSITION DES COMMISSIONS RÉGIONALES

Le Président commente la composition des commissions régionales sportives, de développement et administratives pour le mandat en cours. Il indique avoir récemment échangé par téléphone avec M. Johan JAQUET, Président de la Commission Régionale Route, qui lui a fait part d'une absence de représentants dans certains départements nécessaires à la constitution de sa commission.

Concernant la Commission Régionale de Cyclo-Cross, M. ALBERT regrette qu'un jeune motivé comme M. Guillaume GUILBAUD, passionné de Cyclo-Cross et de VTT souhaitant s'impliquer, ait été écarté et ne puisse pas réellement intégrer la commission, étant simplement retenu en qualité d'invité. Il estime que cette situation ne l'encouragera pas à s'investir. Il ajoute que si M. Guillaume GUILBAUD n'est pas intégré pleinement, le Comité Départemental de la Vendée 85 se retirera entièrement de la Commission Régionale de Cyclo-Cross.

Le Président indique qu'il a bien proposé à M. GUILBAUD de prendre la présidence de la Commission Régionale de Cyclo-Cross, mais que ce dernier ne se sentait pas encore prêt à assumer cette fonction. Il souhaitait dans un premier intégrer la Commission, afin de mieux comprendre son fonctionnement avant de s'y engager pleinement.

Après concertation, les membres du Bureau partagent l'avis de M. ALBERT et soutiennent l'intégration de M. GUILBAUD au sein de la Commission Régionale de Cyclo-Cross, d'autant plus que celle-ci n'a pas encore atteint son effectif complet. La décision finale sera prise par le Comité Directeur lors de sa réunion du 29 mars prochain.

M. LAMBERT revient sur la disposition évoquée lors de réunion du Comité Directeur du 30 novembre après-midi, à savoir que, chaque commission aura un référent désigné parmi les membres du Bureau, chargé de faire remonter à ce dernier les points importants ou de traiter d'éventuels cas particuliers nécessitant une prise de décision et de suivre le bon suivi de l'échéancier des réunions et des rapports de la commission. Les référents sont les suivants :

- BMX – M. DANIEL,
- Corps Arbitral – M. LAMBERT,
- Cyclisme Pour Tous – M. ALBERT,
- Cyclo-Cross – M. LAMBERT,
- Finances – M. TESSIER.
- Gravel – M. VALOGNES,
- Jeunesse – M. PONIER,
- Piste – M. DOUET,
- Route – M. TESSIER,
- Sécurité - M. LAMBERT,
- VTT – M. ESNAULT,

Le Président informe avoir reçu un mail de M. Norbert JEANNEAU, indiquant qu'il serait nécessaire qu'un élu du Comité Régional soit présent lors des réunions de la Commission de Discipline. Cette présence permettrait d'accueillir les différentes parties et de gérer, si besoin, d'éventuels cas de différends dans la salle d'attente.

M. LAMBERT indique que, sous réserve de sa disponibilité, il pourra assurer cette mission.

Le Président explique que, lors de la réunion de la Commission Régionale de VTT de vendredi dernier et après plusieurs échanges, certains trialistes ont exprimé leur souhait de ne plus créer une commission spécifique pour le VTT Trial, mais plutôt que cette discipline reste intégrée à la Commission Régionale de VTT.

Il propose de réexaminer cette question avec M. Daniel GRÉMY, qui s'était montré intéressé pour prendre en charge cette commission spécifique au Trial. Initialement, après une discussion avec M. Frank FILBIEN, l'idée était de suivre le modèle de l'UCI en créant une Commission Trial distincte du VTT. Lors des derniers échanges au sein de la Commission VTT, la possibilité a été évoquée d'intégrer M. GRÉMY en tant que représentant du Trial au sein de cette commission. Toutefois, son avis n'a pas encore été recueilli.

Ce dernier étant absent depuis plusieurs semaines, il est proposé d'attendre son retour avant de statuer sur la création ou non d'une éventuelle d'une Commission Trial indépendante.

XVII QUESTIONS DIVERSES

Rétrogradation M. Quentin COILIER

M. VERGEREAU informe qu'une demande de rétrogradation doit être examinée par les membres du Bureau. Cette demande fait suite à une décision du Comité Départemental de Loire-Atlantique contre laquelle le coureur M. Quentin COILIER a fait appel.

Il présente l'ensemble des documents en sa possession relatifs à cette demande et en fait l'analyse. Il indique que ce coureur de 18 ans était classé 61e au classement par points 2024, avec un total de 361,60 points FFC, et classé en catégorie Open 1. À titre de comparaison, le dernier coureur classé en Open 1 occupe la 169e place avec 124,99 points.

Le coureur sollicite une rétrogradation en Open 2. Après échanges entre les membres du Bureau, ces derniers décident de suivre l'avis du Comité Départemental 44 et de maintenir la licence de M. COILIER en Open 1 pour la saison 2025.

Modification de certaines dates de réunion en 2025

Le Président indique que, suite aux dernières élections fédérales, M. LAMBERT et lui-même seront conviés aux réunions du Conseil Fédéral. La Fédération a récemment communiqué son calendrier prévisionnel des réunions pour l'année 2025.

Or, l'une de ces réunions fédérales coïncide avec une réunion du Comité Directeur. Après échanges, il est donc proposé les dates suivantes :

- réunion du Bureau mardi 28 janvier 2025,
- réunion du Comité Directeur samedi 29 mars 2025,
- réunion du Bureau mardi 20 mai 2025,
- réunion du Bureau mardi 9 septembre 2025,
- réunion de la Commission Finances ~~vendredi 17 octobre 2025,~~ vendredi 10 octobre 2025,
- réunion de Bureau ~~mardi 21 octobre 2025,~~ mardi 14 octobre 2025,
- réunion du Comité Directeur ~~samedi 25 octobre 2025,~~ samedi 18 octobre 2025,
- réunion de la Commission Finances vendredi 7 novembre 2025,
- réunion du Bureau mardi 25 novembre 2025,
- Intervention des vérificateurs aux comptes vendredi 28 novembre 2025,
- réunion du Comité Directeur samedi 13 décembre 2025.

Les dates des Assemblées Générales sont, quant à elles, fixées comme suit :

- Assemblée Générale Départementale CD 49 samedi 8 novembre 2025,
- Assemblée Générale Départementale CD 53 ~~samedi 15 novembre 2025,~~ vendredi 14 novembre 2025,
- Assemblée Générale Départementale CD 72 ~~dimanche 16 novembre 2025,~~ samedi 15 novembre 2025,
- Assemblée Générale Départementale CD 44 ~~samedi 22 novembre 2025~~, samedi 29 novembre 2025,
- Assemblée Générale Départementale CD 85 ~~dimanche 23 novembre 2025~~, samedi 22 novembre 2025,
- Assemblée Générale Régionale (49) samedi 13 décembre 2025.

Demande du VS Couëronnais

Le Président du VS Couëronnais souhaite savoir s'il est possible d'organiser une compétition intitulée « Course locale », incluant la participation de coureurs non licenciés résidant dans la commune.

M. VERGEREAU rappelle que, sur la Route, les épreuves ouvertes aux non-licenciés sont limitées aux courses Gravel, randonnées ou cyclosportives. Si un coureur non licencié souhaite participer à une compétition, il devra obligatoirement souscrire un Pass "découverte". À ce jour, aucune autre couverture d'assurance n'existe en dehors de ce Pass qui garantit une protection individuelle en cas d'accident.

Il propose donc de supprimer la mention « Course locale » de la tarification régionale afin d'éviter toute ambiguïté. Il précise également que le bulletin de participation occasionnelle couvre les pratiquants sur route uniquement dans le cadre d'un entraînement ou d'un rassemblement, mais qu'il ne s'applique en aucun cas à une compétition sur route.

M. ALBERT souligne que ces courses locales avaient pour objectif de promouvoir la discipline et d'attirer les jeunes de la commune.

- ***Camion Iveco 2***

M. VERGEREAU rappelle que lors du stage de préparation Piste à Limoges, fin octobre dernier, la Commission Régionale Piste a été contrôlée lors d'un contrôle routier, révélant que le camion Iveco 2 était en surcharge, avec un poids d'environ 4 tonnes, alors que la limite autorisée en charge maximale est de 3,5 tonnes.

Il précise qu'à vide, le camion pèse déjà 2,8 tonnes. Une fois chargé avec du matériel, ainsi que la présence de passagers (7), il dépasse sa capacité maximale, rendant son utilisation inadaptée.

En effet, M. DUPLOYER précise, qu'en cas de sinistre, l'assurance pourrait se retourner contre le conducteur du véhicule et refuser de prendre en charge les dommages, ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences pour le Comité Régional.

Dans cette optique, M. VERGEREAU suggère d'évaluer la valeur de revente de ce véhicule auprès de la concession.

Il ajoute que la Région Pays de la Loire a confirmé le maintien de ses aides pour les investissements, notamment pour l'acquisition de camions ou de minibus. Cette aide couvre jusqu'à 30 % du coût d'achat, avec un plafond d'achat fixé à 40 000 € et une subvention maximale de 12 000 €.

Les membres du Bureau autorisent M. VERGEREAU à recueillir toutes les informations nécessaires afin d'obtenir une estimation pour une éventuelle reprise du camion.

- ***Intervention de M. TESSIER***

M. TESSIER informe que Mme Anne CORDIER, actuelle Présidente du CROS des Pays de la Loire, a récemment annoncé sa candidature pour les prochaines élections du CROS qui se tiendront le 22 mars prochain. Elle a sollicité le Comité Régional afin qu'un représentant du cyclisme figure sur sa liste.

Après concertation, M. TESSIER indique que le Président a proposé sa candidature auprès de Mme CORDIER pour la prochaine olympiade.

- ***Intervention de M. Philippe LAMBERT***

M. LAMBERT informe avoir échangé avec les membres du corps arbitral présents lors du dernier Championnat Régional de Cyclo-Cross à Vaiges (53). Ces derniers ont suggéré d'intégrer les épreuves Masters à la journée du samedi, qui accueille déjà les relais mixtes des clubs, afin d'alléger le programme du dimanche. Cette proposition devra être étudiée par la Commission Régionale de Cyclo-Cross.

Il se réjouit de la bonne participation aux relais mixtes des clubs, avec 14 équipes au départ.

- ***Intervention de M. DUPLOYER***

M. DUPLOYER revient sur un point soulevé par M. ALBERT lors d'une précédente réunion concernant la décentralisation des formations fédérales à l'échelon départemental. Il a relayé cette proposition auprès des formateurs qui sont favorables à sa mise en place. Cependant, ils rencontrent des difficultés à trouver un site adapté (salle de réunion, hébergements et lieu de pratique). Néanmoins, si les départements proposent des lieux appropriés, ils sont tout à fait disposés à organiser ces formations localement.

- ***Intervention de M. PONIER***

M. PONIER fait remarquer que, sur l'ancien site du Comité Régional, l'historique des procès-verbaux de Bureau et de Comité Directeur était beaucoup plus étendu.

M. VERGEREAU explique que, suite à la refonte du site internet, seuls les procès-verbaux, à partir du 1er janvier 2023 ont été intégrés. Toutefois, si cela s'avère utile, il est tout à fait envisageable d'ajouter des archives plus anciennes.

M. LAMBERT propose d'intégrer les procès-verbaux des commissions sur le nouveau site internet et suggère d'y inclure un historique couvrant au moins un mandat.

M. PONIER signale que les membres du Comité Directeur n'ont pas été informer officiellement de la remise des récompenses aux athlètes lors du Championnat de France de Cyclo-Cross 2024.

M. VERGEREAU s'excuse et reconnaît que la communication n'a pas été correctement diffusée auprès des personnes concernées.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 21 h 30.

TABLE DES MATIERES

I	**ACCUEIL DES PERSONNES PRÉSENTES**	page 1
II	**INFORMATIONS GÉNÉRALES**	page 1
III	**INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL**	page 2
IV	**CALENDRIER RÉGIONAL BMX/ROUTE/PISTE/VTT 2025**	page 3
V	**ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET ÉPREUVES OFFICIELLES ROUTE 2025**	page 4
VI	**VALIDATION DU CALENDRIER « TURN OVER » DES ÉPREUVES OFFICIELLES RÉGIONALES JUSQU'EN 2030**	page 4
VII	**QUOTAS DÉPARTEMENTAUX POUR LES ÉPREUVES OFFICIELLES RÉGIONALES ROUTE 2025**	page 5
VIII	**VALIDATION DE LA RÉPARTITION DU BUDGET DES ACTIVITÉS SPORTIVES 2025**	page 6
IX	**EXAMEN DE LA LISTE DES CLUBS NON RÉAFFILIÉS AU 20 JANVIER 2025**	page 7
X	**EXAMEN DE LA LISTE DES CLUBS NOUVELLEMENT AFFILIÉS AU 20 JANVIER 2025**	page 7
XI	**EXAMEN DE LA LISTE DES ATHLÈTES ABSENTS LORS DE L'AG RÉGIONALE DU 30 NOVEMBRE 2025**	page 8
XII	**EXAMEN DE LA LISTE DES CLUBS NON REPRÉSENTÉS A L'AG RÉGIONALE DU 30 NOVEMBRE 2025**	page 8
XIII	**LISTE DES DIVISIONS NATIONALES ET DES TEAMS VTT EN 2025**	page 9
XIV	**POINT SUR LES LICENCES AU 23/01/2025**	page 10
XV	**REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES LORS DES ÉPREUVES OFFICIELLES 2025**	page 10
XVI	**COMPOSITION DES COMMISSIONS RÉGIONALES**	page 11
XVII	**QUESTIONS DIVERSES**	page 12